

Travaux de la Chambre

LES PÊCHES

DEMANDE D'AIDE EN FAVEUR DES PÊCHEURS D'ÉPERLAN DU NOUVEAU-BRUNSWICK—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Leonard C. Jones (Moncton): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion d'une extrême urgence.

Étant donné que les pêcheurs d'éperlan du Nouveau-Brunswick ne reçoivent que 8 à 10 cents la livre pour leurs prises qui se vendent au détail de 85 à 95 cents la livre, et que ces pêcheurs devront probablement cesser toutes activités parce qu'ils perdent de l'argent, je propose, appuyé par le député de Richmond (M. Beaudoin):

Que le ministre d'État chargé des Pêches prenne des mesures immédiates pour mettre fin à la situation désastreuse des pêcheurs d'éperlan du Nouveau-Brunswick.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion du député. Aux termes de l'article 43 du Règlement, elle ne peut être débattue sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LES MODALITÉS DE PRÉSENTATION DE L'EXPOSÉ DU MINISTRE DES TRANSPORTS RELATIF À L'AÉROPORT DE PICKERING

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je voudrais faire une proposition en vue de permettre à mon collègue, le ministre des Transports (M. Marchand), de faire une déclaration plus tard aujourd'hui sur la décision prise par le gouvernement à l'égard de Pickering, mais, je voudrais d'abord saluer le retour à la Chambre du député de Peace River (M. Baldwin).

Des voix: Bravo!

M. Sharp: Il semble bien reposé et, pour le moment, imbu d'esprit de collaboration.

Je disais donc que mon collègue, le ministre des Transports, voudrait faire une annonce cet après-midi. En raison de la nature des travaux d'aujourd'hui, il est assez difficile de choisir le moment approprié; donc, je formule ma proposition de façon assez vague. J'aimerais obtenir le consentement de la Chambre afin de revenir vers 5 heures, disons, à l'appel des motions pour permettre à mon collègue, le ministre des Transports, de faire sa déclaration. Autrement dit, si quelqu'un a la parole à ce moment-là, il ne serait pas interrompu afin de permettre la déclaration.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, je remercie les députés de la Chambre de leur accueil. A mon honorable ami, le président du Conseil privé, qui souhaite me voir bien reposé et d'humeur à collaborer, je dis qu'au moins je suis bien reposé—et d'humeur à collaborer, surtout aujourd'hui.

Quant à la proposition que vient de faire le président du Conseil privé, je la trouve raisonnable, si le ministre des Transports estime qu'il lui faut travailler la déclaration

[M. l'Orateur.]

jusqu'à 5 heures, nous sommes disposés à accepter cette proposition.

M. Hees: Barney rédige son discours, et gratuitement par-dessus le marché.

M. Baldwin: Toutefois, si un député a la parole à ce moment-là et s'il est sur le point de terminer son discours, j'espère que la présidence ne regardera pas l'horloge tant que le discours ne sera pas terminé.

● (1430)

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, nous recevons très souvent des demandes de ce genre à cause, par exemple, de facteurs liés au marché des valeurs et ainsi de suite. Il est agréable de constater qu'on nous le demande aujourd'hui simplement parce que la déclaration du ministre n'est pas prête. Au cours des discussions qui ont eu lieu avant la conclusion de cet accord, il avait aussi été convenu que chaque porte-parole de l'opposition recevrait un exemplaire de la déclaration raisonnablement longtemps avant que la Chambre revienne aux motions. J'espère que cela fait partie de l'accord.

[Français]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur le président, nous maintenons notre accord à la proposition générale du président du Conseil privé (M. Sharp), mais nous voulons ajouter que nous espérons que cela pourrait être suivi d'une période de questions qui durera jusqu'à la fin des travaux, à 6 heures.

[Traduction]

M. l'Orateur: Avant de passer aux questions orales, puis-je dire, par suite de ces observations, que la Chambre est d'accord pour revenir aux motions vers 5 heures, selon les modalités proposées par le président du Conseil privé?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Il en est ainsi ordonné.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

L'ÉNERGIE

PÉTROLE—LES PRÉVISIONS QUANT AUX PRIX POUR LE BRUT IMPORTÉ ET DOMESTIQUE—LES IMPORTATIONS ET LE CALCUL DES INDEMNITÉS

M. Jim Balfour (Regina-Est): Ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le budget principal des dépenses déposé hier contient, sous la rubrique de l'Office de répartition des approvisionnements d'énergie, un article relatif au versement de 1.3 milliard de dollars en indemnités à l'importation du pétrole. Le ministre peut-il expliquer à la Chambre les hypothèses sur lesquelles se fonde cette prévision et plus particulièrement le niveau prévu du prix du pétrole brut importé, le niveau prévu du prix du pétrole domestique et la quantité de pétrole qu'on prévoit importer pendant l'année?